RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau <u>Séance du lundi 7 septembre 2015</u>

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, le Vice-Président, et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 1.2.3 et pour le 4.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT. Dominique M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 3.8), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET

<u>Etaient absents</u>: M. Yoran DELARUE, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants: Y. DELARUE, D. HUOT (pour le 4.1), P. DUCHEZEAU, P. CONTOZ

Mandataires: I. KRIEGER, F. LOPEZ (pour le 4.1), E. MAILLOT, JY. PRALON

Délibération n°2015/002900 Rapport n°3.8 - SPL Territoire 25 - Modification des statuts

SPL Territoire 25 - Modification des statuts

Rapporteur: M. Marcel FELT, Conseille communautaire délégué

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu BP 2015 : I 476 500 € (enveloppe)
« SEM PATRIMONIALE »	Montant de l'opération : 101 900 € (dont 56 045 € en 2015)

Résumé:

Il convient d'approuver la modification des statuts de la SPL Territoire 25 par la prise de participation de la commune de Dampierre-les-Bois.

I. Présentation générale

La Société Publique Locale Territoire 25 a été créée en 2011 par le Département du Doubs, l'Agglomération du Grand Besançon, l'Agglomération du Pays de Montbéliard, les villes de Besançon et Montbéliard pour accompagner ses collectivités-membres en particulier dans des opérations d'aménagement. Du fait de son statut juridique, la SPL Territoire 25 travaille uniquement pour ses collectivités membres, souvent en partenariat avec d'autres entreprises publiques locales (SedD, Aktya, SEM PMIE).

Le Président en exercice de la SPL Territoire 25 est M. LEROUX, élu représentant le Département du Doubs. Monsieur BLESSEMAILLE représente le Grand Besançon au sein de Territoire 25.

En respect des dispositions réglementaires qui indiquent que toute modification du capital social d'une société publique locale est soumise à l'autorisation de son assemblée délibérante, la SPL Territoire 25 a sollicité le Grand Besançon, actionnaire, sur deux opérations :

II. Entrée au capital de la commune de Dampierre-les-Bois

La commune de Dampierre-les-Bois a sollicité son entrée au capital de la SPL Territoire 25 dans le cadre d'un projet urbain qu'elle souhaite mettre en œuvre. La SPL Territoire 25 a mené une première analyse sur ce projet et il en résulte un avis favorable.

L'entrée de la commune de Dampierre les Bois se ferait par voie de cession de 180 actions de la part de l'Agglomération du Pays de Montbéliard. Cette pratique, déjà appliquée en 2012 avec la commune de Sochaux, est intégrée dans les accords fondateurs de la société pour permettre à des communes non fondatrices de rejoindre la SPL. Ces communes n'acquièrent pas chacune un siège au conseil d'administration mais sont représentées par un administrateur commun.

La cession est prévue à la valeur nominale de l'action et n'entraînera pas de changement de la part du Grand Besançon dans le capital social.

MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la modification des statuts de la SPL Territoire 25 par l'entrée de la commune de Dampierre-les-Bois,
- autorise le représentant du Grand Besançon à se positionner favorablement sur cette décision dans les instances dirigeantes de la SPL Territoire 25 dont il est membre et à voter les modifications statutaires qui en résultent.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Prejecture de la Région Francis-Comu.

Préfecture du Doubs

Contrôle de légalité DRCT

Recule 15 SEP. 2015